

Chercher un emploi dans l'EEE et en Suisse

Comment décrocher un emploi à l'étranger ? Des dispositifs ont été mis en place pour vous aider. Suivez le guide !

Une recherche d'emploi efficace

Nous vous conseillons de consulter les sites Internet incontournables suivants, vous y trouverez de nombreuses offres d'emploi :

- L'icône rouge « Offres d'emploi à l'étranger » sur ce site vous offre la possibilité de consulter les offres d'emploi à l'étranger gérées par BIJOB. Les employeurs cherchent particulièrement à engager des candidats bruxellois.
- Le site EURES (<http://eures.europa.eu>) contient plus de 800 000 offres d'emploi et vous offre la possibilité de les sélectionner par secteur d'activités, par pays et même par région. Il s'agit de toutes les offres d'emploi issues des services publics de l'emploi européens. Vous pouvez reconnaître les offres d'emploi pour lesquelles les employeurs sont particulièrement ouverts à engager à l'étranger grâce au petit drapeau européen.
- Consultez les sites des différents services publics de l'emploi de ces pays européens, accessibles via le site EURES. Vous y trouverez les dernières infos en matière d'emploi propres à chaque pays.
- Consultez les liens pour d'autres sites intéressants.

Un CV européen ?

Il existe un outil pour vous aider à créer un CV standardisé à l'échelle européenne : le CV Europass. Grâce à ce CV, vous disposez d'un document standard, disponible dans de nombreuses langues européennes. Il vous offre la possibilité de décrire de manière claire et compréhensible votre parcours scolaire, vos expériences professionnelles, vos connaissances linguistiques et aussi les aspects relatifs à votre vie sociale.

www.moneuropass.be

Faire reconnaître mes diplômes ?

Dans certains pays européens et pour certaines professions, il vous sera indispensable d'obtenir la reconnaissance officielle de votre diplôme.

Exemples :

- Un kiné ayant fait ses études en Belgique et souhaitant travailler en France devra obtenir une équivalence soit d'une façon administrative, soit par un stage qualifiant.
- Une aide-soignante qui a obtenu son diplôme en Belgique devra, pour pouvoir exercer au Grand-Duché de Luxembourg, obtenir la reconnaissance de son diplôme via épreuve ou stage ainsi que l'autorisation d'exercer.

Sur le site d'Enic-Naric (www.enic-naric.net), vous trouverez les coordonnées des organismes officiels délivrant les équivalences de diplômes du pays qui vous intéresse.

Transférer mes allocations de chômage ?

Vous êtes chômeur complet indemnisé depuis au moins 4 semaines en Belgique ?

Si oui, vous avez la possibilité de chercher un emploi pendant 3 mois (exceptionnellement 6 mois) dans un autre état de l'UE avec maintien des allocations de chômage belges.

Pour ce faire, il faut vous adresser à l'ONEM (Eurocel) ou à votre organisme de paiement afin d'y demander un formulaire U2. A votre arrivée dans le pays d'accueil, vous avez 7 jours pour vous inscrire auprès du service public de l'emploi local, au moyen de ce document U2.

Pendant ces 3 mois, l'ONEM continue à vous verser exactement le même montant d'allocations de chômage.

Au cours de votre séjour, vous êtes tenu de vous soumettre à la réglementation locale en vigueur. Par exemple, si un contrôle (pointage) existe, vous devez vous y conformer. En contrepartie, vous bénéficiez des mêmes droits que le chercheur d'emploi local : accès aux offres d'emploi, accompagnement dans votre recherche,...

Attention, en ce qui concerne les 4 pays suivants : Suisse, Islande, Norvège, Liechtenstein, la procédure est différente jusqu'à nouvel ordre.

Dans ces pays, vous avez la possibilité d'exporter vos allocations de chômage pendant 3 mois afin d'y rechercher activement un emploi.

Pour ce faire, il faut vous adresser à l'ONEM (Eurocel) ou à votre organisme de paiement afin d'y demander un formulaire E303. A votre arrivée dans le pays d'accueil, vous avez 7 jours pour vous inscrire auprès du service public de l'emploi local (et organisme de paiement si celui-ci est distinct) au moyen de ce document E303.

Pendant ces 3 mois, le pays d'accueil vous versera exactement le même montant que celui perçu en Belgique. Les allocations vous seront versées en monnaie locale.

N'hésitez pas à contacter l'Eurocel de l'ONEM au numéro suivant : +32 (0) 2 542 16 75